



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit d'impôt

Question écrite n° 72166

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les conditions de l'attribution du crédit d'impôt portant sur des travaux d'isolation et de rénovation du domicile des particuliers. Le crédit d'impôt leur est accordé sur la foi des documents qui leur sont remis par l'entrepreneur, mais il est souvent annulé les années suivantes après vérification par les services fiscaux, car les conditions ne sont pas exactement remplies. Les montants des travaux sont alors plus élevés que prévus pour les particuliers concernés, du fait du remboursement demandé. Certes, la responsabilité des entreprises pourrait être engagée. Elle lui demande si une vérification avant l'octroi de ce crédit d'impôt ne pourrait pas être mise en oeuvre pour corriger ce dysfonctionnement.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72166

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1868

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)